



Commune de Messy

TARIFS APPLICABLES EN EUROS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

(Délibération du 21 septembre 2017 modifié par délibération du 16 juin 2022)

<b>TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE</b>	
Repas, service, encadrement	4.90 Par repas, 1 enfant
	4.50 Par repas et par enfant (à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)
<b>Enfant présent, mais non réservé sur l'espace famille</b>	<b>10.00</b>
<b>TARIFS GARDERIE ET PERISCOLAIRE</b>	
Matin de 7h30 à 8h30	2.00
Soir de 16h45 à 19h00	3.00
Aide aux devoirs de 17h15 à 18h15	3.00
Aide aux devoirs et Périscolaire Soir (jusqu'à 19h)	3.00
<b>Enfant présent, mais non réservé sur l'espace famille</b>	<b>5.00</b>
<b>Retard répété (au-delà de 3 par période)</b>	<b>5.00</b>
<b>CENTRE DE LOISIRS</b>	
<b>(Le quotient est calculé sur la base du revenu fiscal divisé 12)</b>	
Par journée	Tranche 1 : De 0 à 1 850 € (17€) Tranche 2 : De 1851 à 2 750 € (18 €) Tranche 3 : De 2 751 à 3 500 € (19 €) Tranche 4 : 3 500 et + (20 €)
Par demi-journée – matin, repas compris Uniquement pour le mercredi (période scolaire)	Tranche 1 : De 0 à 1 850 € (9€) Tranche 2 : De 1851 à 2 750 € (10 €) Tranche 3 : De 2 751 à 3 500 € (11 €) Tranche 4 : 3 500 et + (12 €)
Par demi-journée - après-midi (sans repas) Uniquement pour le mercredi (période scolaire)	Tranche 1 : De 0 à 1 850 € (7€) Tranche 2 : De 1851 à 2 750 € (8 €) Tranche 3 : De 2 751 à 3 500 € (9 €) Tranche 4 : 3 500 et + (10 €)

